

Communiqué phytosanitaire

n° 28 du 13 août 2025

SOMMAIRE

Généralités

- Paiements directs

Arboriculture

- Cochenille farineuse

Viticulture

- Météo et Phénologie
- Irrigation des plantations et des jeunes vignes
- *Drosophila suzukii*
- Filets de protection contre les oiseaux
- Suivi de maturité

GÉNÉRALITÉS

PAIEMENTS DIRECTS

Il est dès à présent possible de s'inscrire aux paiements directs et aux programmes spécifiques pour l'année 2026. L'inscription est à effectuer d'ici au **27 août 2025** via le site [saisie en ligne des données agricoles](#). Un [calendrier d'enregistrement et de validation des données agricoles 2025](#) y est également consultable.

Les exploitants qui suivent un cahier des charges BIO (fédéral, bourgeon), Demeter ou qui n'utilisent pas d'herbicides sont éligibles au programme CSP « non-recours aux herbicides » et peuvent s'y inscrire.

Viticulture : pour les surfaces plantées avec des cépages robustes, qui nécessitent moins de traitements phytosanitaires par année, il est envisageable de s'inscrire à la mesure CSP « non-recours aux produits de synthèse après la fleur » (max. 1,5 kg/ha/an de cuivre métal).

Pour plus d'informations sur les contributions aux systèmes de production, consulter la fiche d'informations sur [les cultures pérennes](#) ou celle spécifique au [vignoble](#).

L'attribution des parcelles individuelles aux mesures CSP s'effectue à l'ouverture hivernale (février 2026).

ARBORICULTURE

COCHENILLE FARINEUSE

Nous avons capturé un grand nombre de mâles cette semaine. C'est donc le bon moment pour observer la présence de *Pseudococcus comstocki* dans vos vergers. Si vous constatez des dégâts, il est important de noter de quelle(s) parcelle(s) ils proviennent afin de pouvoir lutter de manière précise le printemps prochain. S'il s'agit d'une parcelle nouvellement contaminée, merci de nous en informer par mail à sca-oca@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 76 20. Si vous avez des pertes de récoltes, nous vous conseillons de remplir l'enquête de la Fruit Union Suisse sur des dégâts causés par des ravageurs en 2025, sous le lien suivant : <https://www.swissfruit.ch/fr/enquete/>



P. comstocki sur pomme

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

La semaine s'annonce marquée par un temps chaud et ensoleillé, avec des températures excédant les 30°C. Des orages pourraient toutefois survenir en seconde partie de journée.

Le vignoble se situe actuellement au stade BBCH 85 « véraison ». Certains cépages présentent toutefois un degré de maturité plus avancé.

IRRIGATION DES PLANTATIONS ET DES JEUNES VIGNES

Les plantations et jeunes vignes disposent d'un système racinaire superficiel. Les journées caniculaires, chaudes et sèches annoncées ces prochains jours augmentent les risques de stress hydrique. Observer le développement des parcelles sensibles et continuer à arroser les plantations et jeunes vignes jusqu'à fin août.

Goutte à goutte : la durée et la fréquence de l'arrosage sont à adapter selon le type de sol, entre autres. Plus un sol est léger, plus les interventions seront resserrées avec des plus petites quantités d'eau.

Pour plus d'informations, consulter [ce document](#).

DROSOPHILA SUZUKII

Rappel des mesures prophylactiques

- Effeuilage adapté de la zone des grappes
- Enherbement bas durant la maturation
- Eviter les blessures des grappes
- Ne pas restituer le marc dans le vignoble jusqu'à la fin des vendanges
- Eliminer les éventuels foyers de pourriture



Installation de filet à maille fines (8x3mm) dans la zone des grappes

Mesures complémentaires

- Pose de filets latéraux à mailles fines (8x3 mm) (également efficace contre les oiseaux)
- Kaolin (argile, Surround 2 %; 24 kg/ha) si des pontes sont observées (trous <1 mm sur baie saine)

En cas de suspicion d'attaque de *Drosophila suzukii* sur une parcelle, vous pouvez apporter vos échantillons à l'office de la vigne et du vin selon la méthodologie suivante :

- Prélever 5 grappes par parcelle de manière aléatoire
- Mettre les grappes dans un **sachet étiqueté** : Nom, Prénom, n° de téléphone, Commune, n° parcelle, Lieu-dit, cépage
- Apporter les échantillons les **jeudis et vendredis matin** à l'Office de la vigne et du vin

Résultats des contrôles de pontes dans les baies

Le détail des résultats est visible sur : [Insect Monitoring D. suzukii ponte](#) (mis à jour tous les mercredis).

Prélèvement le 11 août (6 échantillons) issus de parcelles sensibles :

Aucune ponte n'a été détectée sur l'ensemble des échantillons (1 Divico ; 3 Gamay ; 1 Pinot noir ; 1 Dunkelfelder).

Les conditions météorologiques actuelles sont défavorables à l'activité de l'insecte.



FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Nous rappelons que les filets posés de manière inadéquate représentent un grand danger pour la faune du vignoble. Les informations utiles pour une pose et une gestion correcte des filets sont mentionnées dans le communiqué du [16 juillet dernier](#).



Filet mal posé, l'excédent est au sol



Conséquence d'un filet mal posé : oiseau piégé

SUIVI DE MATURITÉ

Le suivi de maturité débutera le 18 août 2025.

Il est encore temps de contrôler la concentration d'azote assimilable/indice de formol dans les baies afin d'ajuster les éventuels apports d'azote foliaire (plus d'informations sur l'apport foliaire dans le [communiqué du 30 juillet](#)).

Il est possible d'effectuer cette analyse auprès du laboratoire œnologique au prix de 18.- par échantillon. Un minimum de 100 baies est requis pour réaliser cette analyse.

Pour rappel : pour un moût « standard », il est recommandé d'avoir environ 150 mg/l d'azote assimilable pour assurer une bonne fermentation.

Service cantonal de l'agriculture

